

ANALYSE-PAYS

Syrie: obstacles au retour dans les régions kurdes

Rapport thématique de l'analyse-pays OSAR

Berne, le 24 juin 2026



Sommaire

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | Résumé | 3 |
| 2 | Introduction | 3 |
| 3 | Situation des personnes kurdes en Syrie | 4 |
| 4 | Situation humanitaire | 7 |
| 5 | Obstacles au retour | 8 |
| 5.1 | Insécurité après le retour | 10 |
| 5.2 | Problèmes liés au logement, à la terre et à la propriété | 12 |
| 5.3 | Lacunes dans les documents d'état civil | 13 |
| 5.4 | Moyens de subsistance..... | 13 |
| 5.5 | Accès aux services de base (eau, électricité)..... | 14 |
| 5.6 | Accès aux soins de santé | 15 |
| 5.7 | Accès à l'éducation | 16 |
| 5.8 | Accès à l'assistance post-retour | 17 |
| 6 | Annexes | 18 |

Ce rapport repose sur des renseignements d'expert·e·s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Conformément aux standards COI, l'OSAR fonde ses recherches sur des sources accessibles publiquement. Lorsque les informations obtenues dans le temps imparti sont insuffisantes, elle fait appel à des expert·e·s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable, mais peut toutefois décider de les anonymiser, afin de garantir la protection de ses contacts.

1 RÉSUMÉ

Depuis l'offensive gouvernementale de janvier 2026, **l'Administration autonome du Nord et de l'Est syrien (AANES) a perdu environ 80 % du territoire qu'elle contrôlait**. L'accord du 30 janvier 2026, qui a mis fin aux combats, prévoit l'intégration progressive des institutions kurdes dans l'État syrien, en échange d'une reconnaissance de certains droits kurdes. Six mois plus tard, cette intégration reste toutefois inachevée et **le retour durable des personnes déplacées ou rapatriées vers les régions kurdes demeure fortement entravé**.

Les **principaux obstacles** sont l'insécurité, les destructions, les litiges liés au logement, l'absence de documents, le manque de revenus, l'accès limité aux services essentiels et l'insuffisance de l'aide post-retour. **Les gouvernorats de Hassaké et de Raqqa apparaissent particulièrement défavorables aux retours durables**, notamment en raison des difficultés d'accès aux documents d'état civil et des problèmes liés aux logements, terres et biens. Les personnes retournant dans ces zones sont aussi exposées aux mines, munitions non explosées et autres restes de guerre.

La **réintégration économique reste très difficile** : les emplois sont rares, les salaires souvent insuffisants et de nombreuses personnes ne couvrent pas leurs besoins essentiels. Les femmes seules ou cheffes de ménage sont particulièrement vulnérables. L'accès aux services demeure inégal, avec un approvisionnement perturbé en eau et en électricité, un système de santé affaibli, des soins spécialisés et psychosociaux limités, ainsi qu'une éducation entravée par les écoles endommagées, le manque d'enseignant·e·s et les obstacles administratifs ou linguistiques, surtout pour les enfants revenant d'Europe.

2 INTRODUCTION

Le présent document a été rédigé par l'analyse-pays de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) à la suite d'une demande qui lui a été adressée. Il se penche sur les questions suivantes :

1. Quelles sont les relations entre le gouvernement de transition et les autorités kurdes depuis la signature de l'accord du 30 janvier 2026 ?
2. Quels sont les principaux obstacles rencontrés par des personnes qui reviennent s'établir dans les régions kurdes ?
3. Ces personnes ont-elles pu s'établir dignement, accéder aux soins, à un emploi, à l'éducation ou à un logement ? Observe-t-on des disparités significatives selon les régions ou selon les groupes ?
4. Qu'en est-il des personnes renvoyées depuis l'Europe ? Ces personnes rencontrent-elles plus de difficultés que celles revenues de pays voisins, comme la Turquie ou le Liban ?

L'analyse-pays de l'OSAR observe les développements en Syrie depuis plusieurs années¹. Sur la base de ses propres recherches ainsi que de renseignements transmis par des expert·e·s externes, elle apporte les réponses suivantes aux questions ci-dessus.

3 SITUATION DES PERSONNES KURDES EN SYRIE

Principale minorité ethnique de Syrie, les Kurdes représentent entre 7 et 10 % de la population et sont concentrés dans le nord et le nord-est du pays. Selon le *Service d'immigration danois* (DIS), les Kurdes représentent la principale minorité ethnique de Syrie, estimée entre 2 et 2,5 millions de personnes, soit près de 10 % de la population syrienne d'avant-guerre (23 millions d'habitant·e·s). Ils sont principalement établis dans les régions d'Afrin, de Kobané et de Jazira (Hassaké et Qamishli), ainsi que dans certains quartiers d'Alep et de Damas, et dans une moindre mesure à Raqqa². Pour le *ministère des affaires étrangères des Pays-Bas* (MFA), les Kurdes vivent principalement dans le nord et le nord-est de la Syrie, notamment dans le gouvernorat de Hassaké et celui d'Alep (villes d'Alep, d'Afrin et d'Ayn al-Arab/Kobané). On les trouve également à Damas, ainsi que dans la Ghouta damascène. Deuxième groupe ethnique du pays après les Arabes, ils représentent entre 7 et 10 % de la population syrienne et sont majoritairement sunnites³.

Après avoir perdu environ 80 % de leur territoire face aux forces gouvernementales début 2026, les FDS ont conclu des accords de cessez-le-feu et ne contrôlent plus que les zones à majorité kurde de Qamishli, Hassaké et Kobané. Selon l'*Agence de l'Union européenne pour l'asile* (EUAA), depuis le 18 janvier 2026, à la suite d'une offensive des forces du gouvernement de transition syrien, les *Forces démocratiques syriennes* (FDS), dominées par les Kurdes, ont perdu environ 80 % du territoire qu'elles contrôlaient au début de l'année. Début janvier, les forces gouvernementales ont pris le contrôle de l'ensemble de la ville d'Alep. A la mi-janvier, les forces gouvernementales ont pris le contrôle des gouvernorats de Raqqa et de Deir ez-Zor et se sont avancées vers des zones du gouvernorat de Hassaké. Fin janvier 2026, deux accords successifs ont été conclus entre le gouvernement syrien et les FDS. Le premier, signé le 18 janvier, porte sur un cessez-le-feu et une intégration totale des FDS dans la nouvelle armée syrienne. Le second, annoncé le 30 janvier, prévoit le retrait des FDS des lignes de front nord, l'entrée des forces gouvernementales dans les zones de Hassaké et Qamishli, la création d'une nouvelle division militaire mixte, ainsi que le déploiement de forces de sécurité du ministère de l'Intérieur pour prendre en charge les institutions étatiques dans ces villes, les zones à majorité kurde demeurant hors de portée des forces gouvernementales. Selon

¹ OSAR, [Rapports sur les pays d'origine](#).

² Danish Immigration Service (DIS), [Syria: Situation of Certain Groups](#), décembre 2025, p.31.

³ Netherlands Ministry of Foreign Affairs (MFA), [General Country of Origin Information Report on Syria](#), janvier 2026, p.105-107.

l'EUAA, à la mi-mars 2026, les zones restant sous le contrôle des FDS dans le nord-est de la Syrie comprenaient les villes de Qamishli et de Hassaké ainsi que la ville de Kobané, à la frontière syro-turque⁴. Selon la *personne de contact A*⁵, la situation a profondément évolué pour les populations kurdes, qui vivaient jusque-là sous le contrôle exclusif des FDS. Celles-ci conservent encore une présence locale, notamment à Hassaké, mais un véritable transfert de pouvoir est désormais en cours⁶.

L'accord du 30 janvier 2026 et le décret n° 13 reconnaissent pour la première fois les droits kurdes, mais les Kurdes déplorent l'absence d'ancrage constitutionnel.

En se basant sur plusieurs sources, l'EUAA indique que l'accord conclu le 30 janvier 2026 entre le gouvernement de transition syrien et les FDS contenait des dispositions qui visaient à garantir les droits civils et éducatifs des personnes kurdes et à permettre aux résident·e·s kurdes déplacé·e·s de regagner leurs foyers. En outre, un décret gouvernemental (décret n° 13 de 2026) a fait du kurde une langue nationale officielle, a reconnu le Nouvel An kurde (*Newroz*) comme jour férié officiel et a accordé la citoyenneté à des dizaines de milliers de personnes kurdes, appelées *Maktoum*, qui se trouvaient de fait apatrides depuis 1962⁷. Selon l'*Unité de recherche sur les informations relatives au pays d'origine du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides de la Belgique* (CGRS-CEDOCA), le décret gouvernemental constitue la première reconnaissance formelle des droits nationaux kurdes depuis l'indépendance de la Syrie en 1946. Désormais reconnu comme langue nationale, le kurde peut être enseigné dans les écoles publiques et privées des régions où les Kurdes constituent une part importante de la population. Par ailleurs, l'article 11 de l'accord du 30 janvier 2026 reconnaît tous les diplômes délivrés par le système éducatif en langue kurde de l'*Administration autonome du Nord et de l'Est syrien* (AANES)⁸, ce qui confère une légitimité à ces établissements et à leurs diplômé·e·s. L'article 13 impose aux deux parties de négocier l'avenir du système éducatif destiné à la communauté kurde. Selon le *CGRS-CEDOCA*, ce cadre juridique doit maintenant se concrétiser par des actions tangibles dans le secteur éducatif. Selon le *Syrian Observer*, cité par cette source, les travaux ont débuté le 29 janvier avec la constitution d'une commission d'experts, pour un processus estimé à six mois visant une mise en œuvre dès la rentrée prochaine. Des questions restent toutefois en suspens quant au volume horaire, à la formation des enseignant·e·s et aux modalités pratiques. Le décret interdit également toute discrimination ethnique ou linguistique, et garantit aux Kurdes le droit de préserver leur patrimoine et de développer leur langue, tout en sanctionnant l'incitation aux conflits ethniques. Les Kurdes critiquent néanmoins le fait que ces textes ne prévoient pas

⁴ EUAA, Syria: Developments concerning military service, the situation of Kurds, and the security situation in areas (formerly) controlled by Kurdish-led forces, 26 mars 2026, p.8.

⁵ La personne de contact A est chercheur à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) de Genève et spécialiste de la Syrie.

⁶ Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 19 juin 2026 par la personne de contact A.

⁷ EUAA, 26 mars 2026, *op.cit.*, p.9.

⁸ L'AANES, mise en place en janvier 2014 pour combler le vide de pouvoir dans les régions kurdes de Syrie, est une administration autonome fondée sur un contrat social entre les composantes ethniques et religieuses de la région. Elle a été initialement organisée en trois cantons (Al-Jazira, Kobané, Afrin) pour fournir services et sécurité à la population via des conseils et des communes locales. Source: Impact research, The Autonomous Administration of North and East Syria: Framework and Resources, 1er octobre 2019.

l'inscription de ces droits dans la Constitution, une revendication centrale de leurs dirigeants politiques⁹.

Progrès dans le processus d'intégration des institutions kurdes, malgré des désaccords persistants et des craintes de marginalisation kurde. Selon la *personne de contact B*¹⁰, en juin 2026, cinq mois après la signature de l'accord, le processus d'intégration est bien réel mais reste encore inachevé. L'autorité du gouvernement syrien s'est considérablement étendue dans le nord-est, l'intégration militaire a commencé et de nombreuses fonctions administratives sont en cours de transfert vers les institutions de l'État. Cependant, des vestiges de l'AANES subsistent, et les négociations se poursuivent concernant le pouvoir judiciaire, la gouvernance locale et la forme exacte que prendra la participation kurde au sein de l'État syrien¹¹. Le site d'information *Syria Direct* indique qu'en avril 2026, le gouvernement de transition a commencé à recevoir les demandes de naturalisation des personnes *Maktoum* depuis neuf centres dans cinq gouvernorats, dont un à Alep, un à Deir ez-Zor, un à Raqqa, un à Damas et cinq à Hassaké où vivent la majorité des *Maktoum*¹². Selon *Etana*, une organisation syrienne indépendante, en mai 2026, l'intégration des FDS au ministère de la Défense s'est poursuivie avec quatre brigades désormais payées directement par le gouvernement central. Des désaccords persisteraient néanmoins sur la structure et le commandement des brigades. L'intégration de l'Asayish, la force de sécurité intérieure et de police de l'AANES, reste encore à effectuer¹³. Pour la *personne de contact B*, parmi les membres de la communauté kurde, un sentiment d'inquiétude persiste quant à une marginalisation politique et administrative dans le cadre du processus d'intégration au gouvernement central de Damas¹⁴. L'analyste *Fabrice Balanche*, estime que l'objectif du président al-Sharaa serait de démanteler complètement l'AANES afin de rallier la population arabe à son projet, dans un contexte marqué par un fort racisme antikurde en Syrie¹⁵.

Les Kurdes vivant dans les zones gouvernementales ne rencontreraient généralement pas de difficultés particulières et bénéficieraient d'un traitement plus favorable que sous le gouvernement d'Assad. Selon l'EUAA, qui se réfère à une source confidentielle consultée par le MFA, les Kurdes vivant dans les zones contrôlées par le gouvernement, y compris Damas, ne rencontraient généralement aucun problème. L'EUAA cite par ailleurs un rapport du *Service danois de l'immigration* (DIS), selon lequel les Kurdes ordinaires vivant dans les zones sous contrôle gouvernemental mènent généralement leur vie quotidienne sans subir de restrictions majeures, de harcèlement, de mauvais traitements ou de discrimination fondée sur leur appartenance ethnique, à condition de ne pas s'engager dans des activités politiques. Selon la source consultée par le DIS, les Kurdes n'étaient pas entravés dans leur accès au logement ou aux services

⁹ Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons, Belgium (CGRS-CEDOCA), *Syrie: De situatie in Noordoost-Syrië (voormalig DAANES-gebied)*, 19 mai 2026, p.30.

¹⁰ La personne de contact B est un avocat syrien disposant d'un réseau de contacts dans les régions kurdes.

¹¹ Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 22 juin 2026 par la personne de contact B.

¹² Syria Direct, *Denied for decades. Syria's stateless Kurds edge towards recognition*, 9 avril 2026.

¹³ Etana: *BRIEF- Recent developments in north-east Syria*, 9 juin 2026.

¹⁴ Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 22 juin 2026 par la personne de contact B.

¹⁵ Fabrice Balanche, *Vers la fin de l'entité kurde en Syrie?*, 17 janvier 2026.

publics, et n'avaient pas été écartés de la fonction publique pour des raisons ethniques. Plusieurs d'entre eux occupaient par ailleurs des postes de haute responsabilité au sein des institutions gouvernementales, à l'instar du ministre de l'Éducation. Un militant de la société civile kurde a confié à DIS que par rapport au gouvernement précédent, le gouvernement actuel a fait preuve d'une plus grande tolérance envers les drapeaux et symboles kurdes¹⁶.

4 SITUATION HUMANITAIRE

Les affrontements de janvier 2026 ont provoqué une grave crise humanitaire dans quatre gouvernorats du nord de la Syrie, avec des besoins humanitaires toujours élevés en mars 2026. Selon l'EUAA, qui cite le *Fonds des Nations Unies pour la population* (FNUAP), les affrontements de janvier 2026 ont entraîné une crise humanitaire dans les quatre gouvernorats affectés (Alep, Raqqa, Hassaké et Deir ez-Zor), notamment en raison des dommages causés aux infrastructures essentielles et de la suspension des services publics. L'EUAA cite le *Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires* (OCHA), selon lequel les populations d'Alep et du nord-est de la Syrie ont subi des restrictions de mouvement, des coupures de services publics et des perturbations des infrastructures essentielles, dont l'approvisionnement en eau et les voies de transport. Pour sa part, l'*Organisation internationale pour les migrations* (OIM) estimait au 11 mars 2026 que les besoins humanitaires dans le nord-est de la Syrie étaient élevés¹⁷.

Fin janvier 2026, entre 173 000 et 190 000 personnes avaient été déplacées dans le nord-est de la Syrie, et quelque 900 000 nécessitaient une aide d'urgence. Selon le *Mixed Migration Centre* (MMC), un centre de recherche et d'analyse qui a mené une enquête de terrain à la fin de l'année 2025 dans les zones de retour dans les gouvernorats d'Alep, Homs et Idleb, qui cite des chiffres du *Fonds des Nations Unies pour la population* (FNUAP), fin janvier, quelque 173 000 personnes avaient été déplacées dans plusieurs gouvernorats du nord-est et environ 900 000 personnes nécessitaient une aide d'urgence. Les femmes et les enfants représentaient la majorité des personnes déplacées, exposés à des risques accrus liés à la surpopulation des abris, aux interruptions de services, au manque d'accès aux soins et aux lacunes dans les services de protection, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre les violences sexistes¹⁸. Selon le *Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés* (HCR), début janvier, plus de 190 000 personnes ont été déplacées par les combats entre forces syriennes et FDS à Alep, Raqqa et Hassaké, principalement vers Qamishli et Al-Malakiyeh. Les déplacés ont

¹⁶ EUAA, 26 mars 2026, *op.cit.*, p.10.

¹⁷ Ibid., p.15.

¹⁸ Mixed Migration Centre (MMC), [Home, under strain: return and reintegration in Syria](#), avril 2026, p.38.

été accueillis par les communautés locales ou hébergés dans des centres collectifs et le camp de Newroz¹⁹.

Malgré des retours après le cessez-le-feu, les déplacements et les inondations ont maintenu d'importants besoins humanitaires dans le nord et nord-est syrien. L'OIM, citée par l'EUAA, indique qu'au 11 mars 2026, près de 80 % des personnes déplacées avaient pu rentrer chez elles dans la province d'Alep et près de la moitié des personnes déplacées avaient pu rentrer dans la province de Hassaké, et ceci depuis le cessez-le-feu du 18 janvier 2026²⁰. Le HCR confirme qu'après le cessez-le-feu de janvier 2026, les hostilités ont diminué et de nombreuses familles ont commencé à rentrer chez elles²¹. Selon cette source, fin mai 2026, le nord et le nord-est de la Syrie comptaient 494 camps ou sites de personnes déplacées, accueillant un total de 751 000 personnes. Le gouvernorat d'Alep en concentrait les deux tiers, suivi de celui de Deir ez-Zor avec un peu moins d'un tiers. Les gouvernorats de Raqqa et de Hassaké comptaient respectivement 24 000 et 13 000 personnes déplacées²². Le FNUAP rapporte que, depuis fin mai 2026, de fortes pluies et des lâchers d'eau depuis le barrage de Tabqa ont provoqué d'importantes inondations dans le bassin de l'Euphrate, touchant certaines zones des gouvernorats de Raqqa et Deir-ez-Zor. Plus de 27 000 personnes ont été affectées, des milliers ont été déplacées et des infrastructures essentielles ont été endommagées. La destruction de ponts et de points de passage a fortement isolé les populations riveraines, perturbant l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès aux services de base²³.

5 OBSTACLES AU RETOUR

Le retour en Syrie reste entravé par le manque de revenus, les destructions, l'accès limité aux services, l'endettement, le logement et l'insécurité. Selon un rapport du HCR qui porte sur la situation des personnes retournées dans 14 gouvernorats du pays au 1er trimestre 2026, si la majorité des personnes retournées ont pu regagner leur région d'origine, une partie n'a pas pu le faire. Pour ces dernières, les obstacles sont similaires pour les personnes réfugiées et les personnes déplacées : destructions de biens, manque d'opportunités économiques, préoccupations sécuritaires et accès insuffisant aux services essentiels²⁴. Selon l'enquête du MMC, la principale difficulté signalée par les personnes retournées était la recherche de revenus ou de moyens de subsistance, devant l'accès aux services essentiels comme l'électricité ou le chauffage, l'endettement, l'accès

¹⁹ UN High Commissioner for Refugees (UNHCR), [Syria: Protection and Reintegration Insights: Voices of returnees and host communities across Syria \(January - March 2026\)](#), 28 avril 2026, p.12.

²⁰ EUAA, 26 mars 2026, *op.cit.*, p.14.

²¹ UNHCR, 28 avril 2026, *op.cit.*, p.12.

²² UNHCR, [Comprehensive Overview of IDPs and IDP Returns Dashboard; Syrian Arab Republic; As of 28 May 2026](#), 28 mai 2026.

²³ United Nations Population Fund (UNFPA), [Flash Update on Flooding in Syria \(25 May-6 June 2026\)](#), juin 2026.

²⁴ UNHCR, 28 avril 2026, *op.cit.*, p.11.

à l'aide humanitaire et la recherche d'un logement²⁵. Ces difficultés sont confirmées par l'ONG *Relief International* (RI), qui a mené une enquête auprès de personnes retournées dans les gouvernorats d'Alep, Deir-ez-Zor et Rural Damascus entre novembre 2025 et janvier 2026. L'ONG estime que pour les centaines de milliers de personnes qui ont entrepris de rentrer, le retour est souvent marqué par un sentiment profond de perte. Dans de nombreuses régions, les infrastructures de base, telles qu'électricité, eau, marchés, font largement défaut²⁶.

Les retours de personnes réfugiées restent freinés par les conditions difficiles, notamment le manque de moyens de subsistance. Selon l'enquête de l'ONG internationale *Humanity & Inclusion* (anciennement *Handicap International*) qui porte sur les conditions de retour vers la Syrie depuis la Jordanie et le Liban et qui s'appuie sur des entretiens récents menés en Syrie en mai 2026, les obstacles à un retour sûr et durable demeurent nombreux : omniprésence des restes de guerre, infrastructures dégradées, accès insuffisant aux services essentiels et crise économique persistante²⁷. Selon l'enquête du MMC, les personnes rapatriées de l'étranger ont davantage évoqué les difficultés de subsistance que les déplacés internes, tandis que ces derniers ont plus fréquemment signalé des problèmes d'endettement²⁸.

Les difficultés de réintégration sont nettement plus marquées à Homs et Idlib qu'à Alep, notamment pour les revenus, l'endettement, le logement, les services et l'accès à l'aide. Selon MMC, des différences significatives sont apparues entre les différents gouvernorats, les personnes interrogées de retour à Homs et à Idlib faisant systématiquement état de difficultés plus aiguës que celles de retour à Alep. Homs et Idlib affichent des taux bien plus élevés qu'Alep en matière de problèmes de subsistance, d'endettement et de difficultés d'accès au logement, aux services et à l'aide humanitaire. Alep se distingue également par une proportion notable (plus d'un quart) de personnes rapatriées ne signalant aucune difficulté, ce qui s'expliquerait en partie par une demande de main-d'œuvre liée à la reconstruction et une activité industrielle soutenue offrant de meilleures perspectives de subsistance à court terme²⁹.

Des Kurdes rentrant à Damas depuis l'étranger ne subiraient généralement pas de discrimination majeure, sauf en cas d'engagement politique. Selon DIS, dans les zones contrôlées par le gouvernement transitoire, les Kurdes ordinaires peuvent généralement mener une vie sans restrictions majeures, sans harcèlement, sans mauvais traitements, sans discrimination ni agressions fondées sur leur appartenance ethnique, à condition qu'ils ne s'engagent pas dans des activités politiques. A Damas, où des communautés kurdes sont présentes depuis des siècles, les Kurdes ne rencontreraient pas d'obstacles significatifs pour accéder à un logement ou aux services publics. Ainsi, des

²⁵ MMC, avril 2026, *op.cit.*, p.35.

²⁶ Relief International (RI), [Diagnosing return: Health conditions and experiences of returnees in Syria](#), mai 2026, p.11.

²⁷ Humanity & Inclusion (formerly Handicap International), [Policy Brief - Bridging Policy and Practice 2026: Returning to Syria: Supporting safe and inclusive returns from Jordan and Lebanon](#), 3 juin 2026, p.4.

²⁸ MMC, avril 2026, *op.cit.*, p.35.

²⁹ Ibid.

Kurdes retournant dans la capitale depuis l'étranger ne se heurteraient généralement pas à des écueils administratifs ou sécuritaires³⁰.

Le nord-est syrien reste confronté à d'importants obstacles structurels aux retours durables, en particulier Hassaké et Raqqa, avec des difficultés marquées en matière de sécurité, conditions de vie, logements/terres/biens, moyens de subsistance et surtout accès aux documents. Selon la cinquième édition de l'indice des communautés de retour (CoRI) de l'OIM, qui couvre la période du 5 avril au 10 mai 2026 et dont l'objectif est d'évaluer si les localités de la Syrie où des retours ont lieu offrent un environnement propice à une réintégration sûre, digne et durable, le gouvernorat de Hassaké reste la zone la moins favorable aux retours durables dans le pays. Ce gouvernorat continue de faire face à d'importants obstacles dans plusieurs domaines, notamment la sûreté et la sécurité, les conditions de vie, la restitution des logements, terres et biens, et surtout l'accès aux documents, qui obtient le score le plus faible. Le gouvernorat de Raqqa se place également en queue de peloton, avec des scores particulièrement faibles en ce qui concerne la restitution des logements et surtout l'accès aux documents. Le gouvernorat de Deir-ez-Zor fait légèrement mieux, notamment en matière de sûreté et de sécurité et de conditions de vie, mais avec de sérieux obstacles en ce qui concerne les moyens de subsistance et surtout l'accès aux documents. Le gouvernorat du nord-est qui s'en sort le mieux est celui d'Alep, qui obtient de bons scores au niveau de la sûreté et de la sécurité, ainsi que de la restitution des logements, mais qui se heurte également à de sérieux problèmes en ce qui concerne l'accès aux documents. Pour l'OIM, la persistance de ces résultats faibles met en évidence des barrières structurelles profondes qui compromettent encore la réintégration durable³¹.

5.1 Insécurité après le retour

La plupart des personnes retournées se sentent en sécurité, malgré des risques persistants liés à la criminalité et au conflit. Selon le HCR, malgré une instabilité persistante, la majorité des personnes retournées interrogées ont déclaré se sentir en sécurité. Une plus faible proportion de personnes interrogées a déclaré se sentir en insécurité et éviter certaines zones, surtout la nuit. Ces réponses étaient concentrées dans les gouvernorats qui ont connu des incidents violents en 2025, comme Raqqa. Parmi les personnes qui ont déclaré se sentir en insécurité, les principales craintes étaient la criminalité, qui représentait près de la moitié des préoccupations et le conflit en cours. Selon le HCR, la hausse de la criminalité est alimentée par des facteurs tels que la détérioration des conditions économiques, la généralisation des besoins non satisfaits et les capacités limitées des forces de l'ordre, ce qui compromet encore davantage la sécurité générale³². L'enquête de MMC a également indiqué que la majorité des personnes interrogées se sentaient en sécurité là où elles se trouvaient actuellement, avec de légères différences

³⁰ DIS, décembre 2025, *op.cit.*, p.32.

³¹ International organisation for migration (IOM), Syrian Arab Republic, Communities of return Index - Round 5, mai 2026, p.22.

³² UNHCR, 28 mai 2026, *op.cit.*, p.12-13.

selon les régions. Les personnes rapatriées d'Alep et de Homs ont déclaré se sentir davantage en sécurité que celles rentrant à Idlib³³. Selon la *personne de contact C*³⁴, les personnes kurdes de retour d'Europe risqueraient d'être visées par des raids islamistes, étant perçues comme disposant de ressources financières plus importantes que celles revenant du Liban, de Jordanie ou de Turquie³⁵.

Les restes explosifs de guerre restent une menace majeure en Syrie en 2026. Plus de 2000 victimes entre décembre 2024 et avril 2026, dont 784 morts. Enfants particulièrement affectés. Selon *Humanity & Inclusion*, la Syrie reste l'un des pays les plus touchés au monde par la contamination aux restes explosifs de guerre, tels que mines terrestres, sous-munitions, engins improvisés ou munitions non explosées. Ces dangers affectent les zones résidentielles, agricoles, routières et infrastructurelles, souvent dans les régions aujourd'hui envisagées pour le retour des personnes déplacées. Selon l'ONG, quelque 14 millions de Syriens seraient exposés au risque des engins explosifs. En 2025, le nombre de victimes a triplé par rapport aux années précédentes. Près d'un tiers des informateurs clés ont signalé une contamination dans un rayon de 10 km autour de leur communauté, et des incidents liés aux munitions non explosées ont été recensés dans 80 % de ces zones, affectant particulièrement les enfants et les ménages dirigés par des femmes. Rien que pour la période entre le 8 décembre 2024 et avril 2026, on a enregistré à l'échelle nationale 1208 incidents liés aux munitions non explosées, faisant 2199 victimes, dont 784 morts et 1415 blessés³⁶. Selon UNICEF, entre décembre 2024 et décembre 2025, 760 incidents ont fait 1419 victimes, dont 155 enfants tués et 359 blessés. Les enfants représentent près des deux tiers de l'ensemble des victimes civiles³⁷. Selon le HCR, la contamination aux engins explosifs reste en 2026 une menace grave et quotidienne en Syrie. Au premier trimestre 2026, 239 incidents ont été recensés, affectant 452 personnes dont 153 ont perdu la vie et 299 ont été blessées. Les hommes et les enfants sont les principales victimes. Deir ez-Zor et Alep dans le nord sont parmi les gouvernorats qui enregistrent les taux de mortalité les plus élevés³⁸.

Les personnes retournées sont particulièrement exposées aux restes explosifs de guerre, présents dans les logements, terres agricoles, voies d'accès et zones récemment reprises par les forces gouvernementales dans le nord-est. Selon *Humanity & Inclusion*, les incidents de restes d'explosifs de guerre se produisent souvent dans les zones résidentielles, les terres agricoles et les voies d'accès, souvent lors d'activités quotidiennes telles que l'agriculture, le pâturage, le déblaiement des décombres et les déplacements au sein des communautés. Ce sont précisément ces activités dont dépendent les personnes retournées pour reconstruire leur vie. Le retour des déplacés accroît directement leur exposition aux dangers explosifs, les familles réinvestissant des logements, des terres agricoles et des infrastructures contaminés. Comme les personnes rapatriées ne connaissent souvent pas la configuration de la contamination dans leur zone

³³ MMC, avril 2026, *op.cit.*, p.37-38.

³⁴ La personne de contact C est un politologue spécialiste de la Syrie.

³⁵ Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 22 juin 2026 par la personne de contact C.

³⁶ Humanity & Inclusion, 3 juin 2026, *op.cit.*, p.6-7.

³⁷ UNICEF, [Humanitarian Action for Children - Syrian Arab Republic](#), 10 décembre 2025.

³⁸ UNHCR, 28 avril 2026, *op.cit.*, p.14.

de retour, ces personnes sont particulièrement exposées aux accidents et incidents liés aux engins explosifs³⁹. Selon le CGRS-CEDOCA, les munitions non explosées (UXO) et les engins explosifs improvisés (IED) laissés sur place par les FDS constituent un défi persistant pour la stabilisation des zones récemment revenues sous contrôle gouvernemental. Ces engins explosifs abandonnés causent régulièrement la mort de civils⁴⁰. *Human Rights Watch* (HRW) souligne que toutes les parties au conflit, y compris le gouvernement syrien et ses alliés et les groupes armés d'opposition, ont utilisé des mines terrestres antipersonnel, des armes à sous-munitions et autres armes explosives à grande échelle⁴¹.

5.2 Problèmes liés au logement, à la terre et à la propriété

Les problèmes de logement, de propriété et de titres fonciers constituent un obstacle majeur au retour durable, notamment pour les femmes et les personnes dont les biens sont détruits, occupés ou contestés. Selon *Humanity & Inclusion*, l'accès au logement et à la terre constitue l'un des principaux obstacles auxquels sont confrontées les personnes qui reviennent d'exil. Elles sont nombreuses à ne pouvoir accéder à leurs biens immobiliers, à en prouver la propriété ou à en revendiquer la propriété, notamment en raison de la perte, de la destruction ou du caractère informel des titres de propriété. Il arrive également qu'à leur retour, ces personnes découvrent que leurs maisons ont été détruites ou occupées ou encore qu'elles fassent l'objet de revendications concurrentes et de transactions illégales. En raison de ces problèmes, les personnes rapatriées font souvent l'expérience d'un nouveau déplacement. Selon l'ONG, les femmes sont particulièrement affectées car elles font face à des obstacles supplémentaires, notamment juridiques, administratifs et sociaux qui limitent leur capacité à revendiquer, hériter ou exercer leurs droits⁴². L'absence de preuves de propriété, les logements détruits ou occupés et les litiges fonciers compromettent fortement la réinstallation des personnes retournées. Selon le HCR, environ un quart des personnes retournées ont déclaré ne pas posséder de documents prouvant leur propriété ou leur droit d'occupation d'un logement, de terres et de biens immobiliers. Pour ces personnes, les principales raisons invoquées étaient la destruction ou l'endommagement des logements, suivies par des problèmes liés à la taille du logement, l'occupation du bien, des litiges concernant la propriété et le fait d'avoir déménagé avant le déplacement. Parmi les personnes ayant signalé des préoccupations en matière de logement, les dommages ou destructions de logements constituent le problème le plus fréquemment cité, touchant particulièrement les personnes retournées⁴³. Selon la *personne de contact C*, de nombreuses familles kurdes qui sont revenues à Afrin attendent en vain la restitution de leurs maisons, appartements ou terres⁴⁴.

³⁹ Humanity & Inclusion, 3 juin 2026, *op.cit.*, p.7.

⁴⁰ CGRS-CEDOCA, 19 mai 2026, *op.cit.*, p.12.

⁴¹ Human Rights Watch (HRW), *Syria: Landmines, Explosive Remnants Harming Civilians*, 8 avril 2025.

⁴² Humanity & Inclusion, 3 juin 2026, *op.cit.*, p.8-9.

⁴³ UNHCR, 28 mai 2026, *op.cit.*, p.16-17.

⁴⁴ Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 22 juin 2026 par la personne de contact C.

5.3 Lacunes dans les documents d'état civil

L'absence de documents d'état civil et les registres peu opérationnels entravent l'accès aux services de base et, dans une moindre mesure, la liberté de circulation des personnes retournées. Les zones du nord reprises en 2026 par les forces gouvernementales sont particulièrement concernées. Selon le HCR, l'absence de documents d'état civil reste une importante préoccupation des personnes retournées. Les lacunes documentaires touchent près d'un ménage de réfugié·e·s rapatrié·e·s sur cinq contre un ménage de déplacé·e·s internes rapatrié·e·s sur dix. Les documents les plus souvent absents sont les cartes d'identité, les livrets de famille et les actes de naissance, et plus de la moitié des ménages concernés n'ont jamais obtenu ces documents. Les principales causes invoquées sont l'absence de registres d'état civil opérationnels, la perte ou destruction de documents et la méconnaissance des procédures administratives. Dans plusieurs localités, les registres d'état civil demeurent peu disponibles ou disposent de capacités opérationnelles insuffisantes. Cette situation concerne surtout les zones récemment passées sous le contrôle des autorités syriennes, notamment les gouvernorats de Raqqa, de Hassaké et d'Idlib, l'est de Deir ez-Zor ainsi que le nord d'Alep. Dans ces régions, l'enregistrement des événements d'état civil est freiné par de longs délais de traitement, ce qui met en évidence le besoin de soutenir la remise en fonctionnement des registres d'état civil et des tribunaux. Pour les familles concernées, l'absence de documents se traduit avant tout par des obstacles dans l'accès aux services de base, mentionnés par la grande majorité d'entre elles. Environ une personne sur cinq a aussi signalé des restrictions à la liberté de circulation⁴⁵.

5.4 Moyens de subsistance

La réintégration économique des personnes retournées reste fortement entravée par les faibles revenus, les marchés fragilisés, l'accès limité aux moyens de production et l'incapacité fréquente à couvrir les besoins essentiels. Selon *Humanity & Inclusion*, les personnes retournées font face à des opportunités d'emploi limitées, des marchés fragilisés et un accès restreint aux terres et aux moyens de production, notamment du fait de la contamination et de conflits fonciers non résolus. La réintégration économique constitue le principal obstacle pour ces personnes, qui sont nombreuses à ne pas pouvoir couvrir leurs besoins essentiels et restent dépendantes de l'aide humanitaire. Pour la moitié des personnes déplacées en Syrie, l'absence de moyens de subsistance était le principal obstacle les empêchant de retourner dans leur région d'origine⁴⁶. De manière similaire, l'enquête de MMC a montré que près de la moitié des personnes interrogées a déclaré ne pas se sentir en sécurité économique. Selon le MMC, près des deux tiers des personnes interrogées ont déclaré ne pas avoir de travail rémunéré⁴⁷. Dans les trois gouvernorats étudiés par RI, plus de la moitié des personnes rapatriées estimait ne

⁴⁵ UNHCR, 28 avril 2026, *op.cit.*, p.15.

⁴⁶ Humanity & Inclusion, 3 juin 2026, *op.cit.*, p.9-10.

⁴⁷ MMC, avril 2026, *op.cit.*, p.39.

pas être en mesure de couvrir les besoins essentiels de leur foyer. Le principal obstacle à la subsistance n'était pas le manque d'emplois, mais la faiblesse des salaires, en particulier en milieu rural. RI estime que cela reflète une économie dont la base productive ne s'est pas encore redressée, exposant les personnes rapatriées au risque d'accepter des conditions de travail abusives pour subvenir à leurs besoins⁴⁸.

Les femmes seules ou cheffes de ménage sont particulièrement vulnérables au retour. Selon DIS, les femmes seules et les ménages dirigés par des femmes constituent un groupe particulièrement vulnérable lors du retour en Syrie, notamment en raison de leur manque d'autonomie financière. Une mère célibataire qui rentre chez elle sera dépendante de l'aide de sa famille. Sans mari, cette femme fera face à d'importants obstacles pour subvenir à ses besoins et se loger dans un contexte économique difficile et des loyers élevés. Elle devra également faire face à des préjugés sociaux à l'égard des femmes vivant seules. Certaines femmes sont retournées en Syrie depuis le Liban ou la Turquie alors que le mari est resté pour assurer un revenu⁴⁹.

Alep offre de meilleures perspectives de subsistance que Homs et Idlib, mais les revenus restent souvent insuffisants et l'accès à l'emploi demeure concurrentiel et précaire. L'enquête de MMC a révélé d'importantes disparités géographiques. Plus de la moitié des rapatriés interrogés à Alep ont déclaré exercer une activité rémunérée, contre un peu plus d'un tiers à Homs et seulement trois personnes sur dix à Idlib. C'est également à Alep que les personnes retournées étaient les plus satisfaites de leurs revenus, avec près de la moitié des personnes interrogées déclarant que leurs revenus couvraient leurs besoins. En moyenne, près de 60 % des personnes interrogées dans les 3 gouvernorats estimaient que leurs revenus ne couvraient pas leurs besoins et 16 % ne déclaraient aucun revenu. Parmi les personnes sans emploi, la moitié ont déclaré s'occuper du foyer ou de proches dépendants. Les autres n'avaient pas trouvé de travail ou étaient malades ou en situation de handicap⁵⁰. L'enquête de RI a également montré que le gouvernorat d'Alep, qui est le centre industriel de la Syrie, était la région offrant les meilleures perspectives de subsistance. Les principaux obstacles identifiés dans cette région étaient la forte concurrence pour les postes disponibles et la concentration des emplois féminins dans des travaux agricoles peu rémunérés⁵¹.

5.5 Accès aux services de base (eau, électricité)

L'accès des personnes retournées aux services essentiels reste incomplet et inégal, notamment pour l'électricité et l'eau courante. Selon MMC, les personnes retournées ont décrit un accès aux services essentiels qui était parfois possible pour certaines personnes, mais qui était incomplet, inégal et conditionné par le coût et la disponibilité⁵². L'enquête de RI auprès de personnes retournées a montré que l'accès à l'électricité et à

⁴⁸ RI, mai 2026, *op.cit.*, p.15.

⁴⁹ DIS, décembre 2025, *op.cit.*, p.46

⁵⁰ MMC, avril 2026, *op.cit.*, p.40.

⁵¹ RI, mai 2026, *op.cit.*, p.15.

⁵² MMC, avril 2026, *op.cit.*, p.42.

l'eau était sévèrement et inégalement perturbé, révélant un système incapable de répondre aux besoins des populations qui en dépendent. À Deir-ez-Zor, les personnes retournées ne disposaient en moyenne que de cinq heures et demie d'électricité par jour. Alep affichait une moyenne trois fois plus élevée, mais cette donnée masquait de fortes inégalités. Un ménage sur dix en zone rurale n'avait aucun accès à l'électricité et près d'un tiers en bénéficiait de manière très limitée. En matière d'eau, la situation était encore plus préoccupante. A Alep, presque tous les ménages urbains et une écrasante majorité des ménages ruraux de personnes retournées n'avaient accès à l'eau courante que moins de quatre heures par jour. L'afflux de personnes retournées a aggravé la pression sur les réseaux, provoquant des interruptions d'approvisionnement, tandis que le volume de déchets solides a doublé dans certaines municipalités sans que les capacités de traitement n'aient suivi⁵³.

5.6 Accès aux soins de santé

Le système de santé syrien reste gravement affaibli, avec des infrastructures détériorées, un manque de personnel et un accès très limité aux soins essentiels. Selon *Humanity & Inclusion*, le système de santé syrien reste sous forte tension, notamment en raison d'infrastructures détériorées, d'un manque de personnel médical et de soins essentiels insuffisants. Au total, 12,8 millions de Syriens n'ont toujours pas accès à des soins de santé fiables. Cet accès est encore plus limité en raison des longs délais d'attente, des coûts élevés, du manque de personnel spécialisé et des installations endommagées⁵⁴. Selon RI, fin 2024, seuls un peu plus de la moitié des hôpitaux et un tiers des centres de soins primaires étaient pleinement opérationnels en Syrie. Plus de 15 000 médecins, soit environ la moitié du corps médical d'avant-guerre, ont quitté le pays, ce qui se traduit par environ 2,2 médecins pour 10 000 habitants⁵⁵. Selon UNICEF, seuls 57 % des hôpitaux et 37 % des centres de soins de santé primaires étaient pleinement opérationnels⁵⁶.

L'accès aux soins reste très inégal pour les personnes retournées, surtout en raison des coûts, du manque de personnel, de la distance et de l'absence de services adaptés. Pour RI, le système de santé dans lequel les personnes retournées reviennent est structurellement incapable de répondre à leurs nombreux besoins. L'enquête de RI a révélé que dans certaines zones, le coût des soins constitue un obstacle majeur qui prive de fait la majorité de la population d'accès aux traitements. Dans la région rurale de Deir-ez-Zor, près de 80 % des rapatriés n'ont pas accès aux soins, et plus de la moitié jugent la qualité des services de santé médiocre ou peu fiable. Le manque de personnel qualifié est également un problème majeur cité comme un important obstacle par près des deux tiers des répondants urbains de Deir-ez-Zor (48 % en milieu rural), et 39 % des

⁵³ RI, mai 2026, *op.cit.*, p.12.

⁵⁴ Humanity & Inclusion, 3 juin 2026, *op.cit.*, p.11.

⁵⁵ RI, mai 2026, *op.cit.*, p.16.

⁵⁶ UNICEF, 10 décembre 2025.

répondants d'Alep⁵⁷. Selon MMC, plus de la moitié des personnes interrogées ont déclaré avoir accès soit à tous les types de soins (27 %), soit au moins aux soins d'urgence (29 %). D'autres ont rapporté des obstacles liés au coût, à la distance ou à l'inexistence de services appropriés⁵⁸.

Près d'un tiers des Syrien·ne·s souffre d'un handicap. Ces personnes font face à un accès très limité aux services spécialisés. Selon RI, de nombreux Syriens et Syriennes souffrent de traumatismes, maladies chroniques, malnutrition et blessures non traitées. Environ 28 % d'entre eux, soit près du double de la moyenne mondiale, vivent avec un handicap, un chiffre en hausse en raison de la contamination aux mines et munitions non explosées. Pourtant, les services de réadaptation, tels que prothèses, kinésithérapie ou aides à la mobilité, restent parmi les plus sous-financés d'un système de santé déjà fragilisé⁵⁹. Selon *Humanity & Inclusion*, les personnes handicapées rencontrent encore davantage de difficultés avec un accès très limité aux services spécialisés, notamment la réadaptation, les aides techniques et le soutien psychosocial dans les zones de retour⁶⁰.

Les besoins psychosociaux des personnes retournées sont élevés, mais l'accès aux soins de santé mentale reste limité. Un tiers n'a pas accès à ces soins. Selon le HCR, les besoins psychosociaux restent très importants parmi les personnes retournées. Près de la moitié de ces personnes signalent des symptômes liés au stress, principalement causé par les difficultés économiques et le manque d'emploi, en particulier chez ceux revenus de l'étranger. Les mauvaises conditions de vie et l'insécurité alimentaire contribuent également fortement à cette détresse, tandis que l'exposition au conflit demeure un facteur de stress majeur pour les déplacés internes rapatriés. Près d'un tiers des personnes interrogées déclarent ne pas avoir accès aux services de soutien psychosocial. Les femmes et les filles sont les plus touchées, devant environ un tiers des hommes et garçons, 15 % des personnes âgées et 7 % des personnes en situation de handicap. Ce sont avant tout les obstacles structurels, plutôt que le refus individuel, qui limitent l'accès à ces services, avec des disparités marquées selon les groupes. Les principaux obstacles à l'accès aux services psychosociaux sont le manque d'information et l'indisponibilité des services, particulièrement chez les personnes rapatriées, ainsi que les contraintes financières et de mobilité, affectant entre 19 et 23 % de l'ensemble des groupes⁶¹.

5.7 Accès à l'éducation

L'accès à l'éducation en Syrie reste fortement limité par la déscolarisation, les écoles endommagées ou non opérationnelles et le manque de soutien éducatif adapté. Selon UNICEF, en Syrie, l'accès à des environnements d'apprentissage sûrs et

⁵⁷ RI, mai 2026, *op.cit.*, p.17.

⁵⁸ MMC, avril 2026, *op.cit.*, p.42-43.

⁵⁹ RI, mai 2026, *op.cit.*, p.4, 21.

⁶⁰ Humanity & Inclusion, 3 juin 2026, *op.cit.*, p.11.

⁶¹ UNHCR, 28 avril 2026, *op.cit.*, p.17-18.

inclusifs reste limité. Plus de 2,5 millions d'enfants ne sont pas scolarisés, et près de 8000 écoles ont besoin d'être réhabilitées de toute urgence⁶². *Humanity & Inclusion* cite également le chiffre de 8000 écoles, soit presque un tiers du total du pays, qui ne sont pas opérationnelles. L'ONG fait référence à des évaluations récentes selon lesquelles de nombreux enfants pâtissent de scolarités fragmentées, de classes saturées, de dossiers scolaires incomplets et d'un accès insuffisant aux dispositifs de soutien éducatif. Selon l'ONG, en 2026, quelque 6,5 millions de personnes en Syrie auraient besoin d'un soutien éducatif, dont près de 17 % seraient des personnes en situation de handicap⁶³.

La réintégration scolaire des enfants retournés reste entravée par la surpopulation, le manque d'enseignants, les obstacles administratifs et linguistiques, ainsi que l'insuffisance des dispositifs de rattrapage et d'inclusion. Pour UNICEF, la surpopulation dans les salles de classe, le manque de matériel pédagogique et la pénurie d'enseignants formés continuent d'entraver l'apprentissage et la réintégration, en particulier pour les enfants rapatriés⁶⁴. Selon MMC, parmi les personnes interrogées qui avaient des enfants en âge scolaire, 81 % ont déclaré que leurs enfants allaient à l'école et 11 % ont déclaré qu'aucun de leurs enfants n'y allait. Globalement, les personnes rapatriées de l'étranger rencontraient davantage d'obstacles à la réintégration scolaire que les personnes déplacées internes, notamment en matière de documents administratifs et surtout de barrières linguistiques⁶⁵. Pour *Humanity & Inclusion*, les enfants de parents retournés scolarisés dans des systèmes non arabophones se heurtent en effet à des difficultés linguistiques et d'adaptation aux programmes locaux. Le manque de dispositifs de transition, de rattrapage et d'éducation inclusive aggrave les risques de décrochage et d'exclusion durable, particulièrement pour les enfants en situation de handicap⁶⁶. La *personne de contact C*⁶⁷ confirme que les personnes réfugiées ou demandeuses d'asile rentrant d'Europe seraient confrontées à davantage de difficultés que celles venant de Turquie, du Liban ou de Jordanie. Leurs enfants, scolarisés dans des langues européennes plutôt qu'en arabe ou en turc, maîtrisent souvent peu ou pas l'arabe, le kurde restant généralement la langue parlée en famille⁶⁸.

5.8 Accès à l'assistance post-retour

L'aide humanitaire post-retour reste très limitée et insuffisante face aux besoins des personnes retournées. Selon le HCR, sur l'ensemble des ménages interrogés, plus de la moitié a déclaré ne pas avoir accès aux services humanitaires. Parmi ceux qui en bénéficient, l'aide provient principalement des ONG internationales et locales et des groupes communautaires, suivis des agences onusiennes et des acteurs

⁶² UNICEF, 10 décembre 2025.

⁶³ *Humanity & Inclusion*, 3 juin 2026, *op.cit.*, p.12.

⁶⁴ UNICEF, 10 décembre 2025.

⁶⁵ MMC, avril 2026, *op.cit.*, p.43.

⁶⁶ *Humanity & Inclusion*, 3 juin 2026, *op.cit.*, p.11.

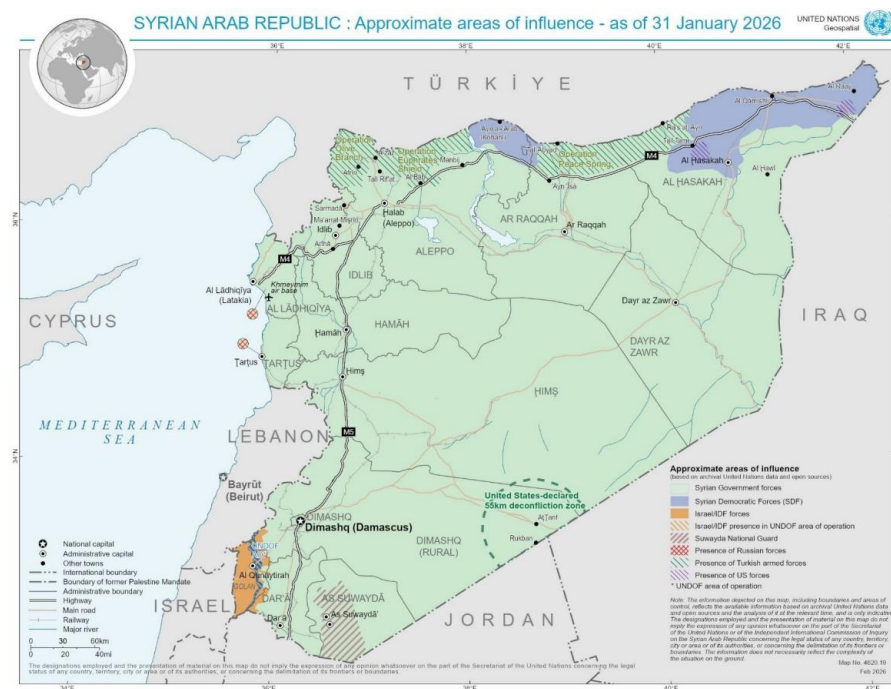
⁶⁷ La personne de contact C est un politologue spécialiste de la Syrie.

⁶⁸ Selon le courriel envoyé à l'OSAR le 22 juin 2026 par la personne de contact C.

gouvernementaux⁶⁹. L'enquête de MMC a également indiqué que seule une petite minorité des personnes interrogées ont reçu une aide post-retour. Les personnes déplacées en ont légèrement plus bénéficié que les personnes rapatriées de l'étranger et c'est à Homs que cette aide a été la plus fréquemment signalée, loin devant Alep et Idlib. Pour MMC, l'aide post-retour, jugée insuffisante et peu utile, contraste fortement avec l'ampleur des besoins que les personnes rapatriées estiment encore non couverts. Ces besoins étaient largement similaires entre les personnes déplacées et les personnes rapatriées de l'étranger. Les deux groupes réclamaient en priorité une aide financière inconditionnelle, un soutien aux besoins fondamentaux, une aide au logement ou à l'acquisition de terrain, un appui à la création d'entreprise et une aide à la recherche d'emploi. L'accès aux soins, les outils de subsistance et l'assistance juridique sont également fréquemment mentionnés. Les besoins variaient fortement selon les régions. Alep présentait des niveaux de besoins systématiquement moins élevés dans toutes les catégories, étant la seule province où une part notable de personnes retournées déclarait ne pas avoir besoin d'aide⁷⁰.

6 ANNEXES

Carte 1 : Zones d'influence approximatives (au 31 janvier 2026)

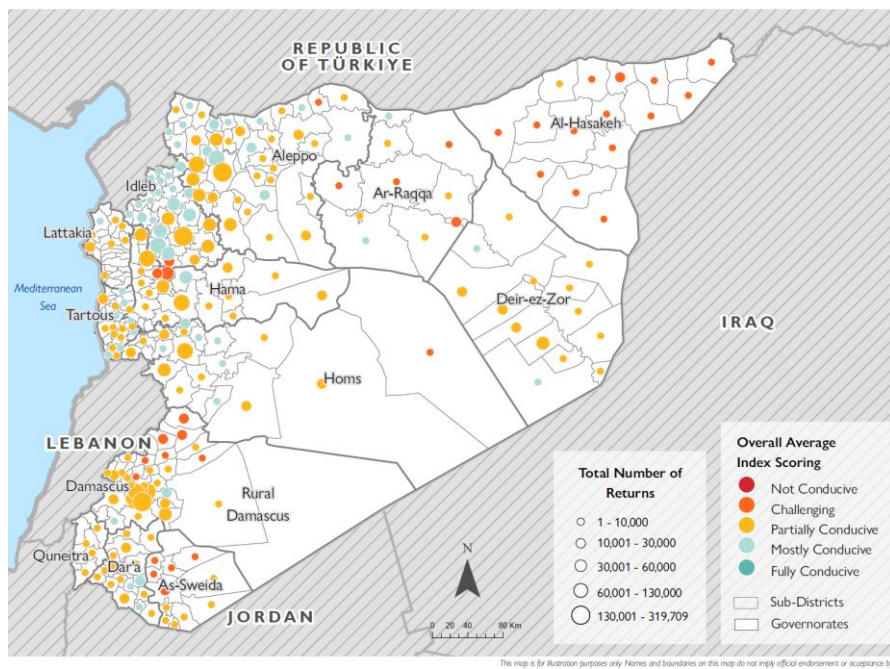


Source : UNHRC, 12 March 2026, dans EUAA, 26 mars 2026, p.7 ([lien](#))

⁶⁹ UNHCR, 28 avril 2026, *op.cit.*, p.22.

⁷⁰ MMC, avril 2026, *op.cit.*, p.46.

Carte 2 : Conditions de retour par sous-district



Source : IOM, Syrian Arab Republic - Communities of Return Index - Round 5 (5 April - 10 May 2026), mai 2026, p.4 ([lien](#))

En tant que principale organisation d'aide aux personnes réfugiées en Suisse et faitière des œuvres d'entraide et des organisations actives dans les domaines de l'exil et de l'asile, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'engage pour une Suisse qui accueille les personnes réfugiées, les protège efficacement, respecte leurs droits fondamentaux et humains, favorise leur participation dans la société et les traite avec respect et ouverture. Dans sa fonction, l'OSAR renforce et défend les intérêts et les droits des personnes bénéficiant d'une protection et favorise la compréhension de leurs conditions de vie. Grâce à son expertise avérée, elle marque le discours public et exerce une influence sur les conditions sociales et politiques.

D'autres publications de l'OSAR sont disponibles sur le site: www.osar.ch/publications

La newsletter de l'OSAR, qui paraît régulièrement, vous informe des nouvelles publications. Inscription à l'adresse: www.osar.ch/newsletter

Mentions légales

Editeur
Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Case postale, 3001 Berne
Tél. 031 370 75 75
Courriel : info@osar.ch
Site web : www.osar.ch
IBAN : CH92 0900 0000 3000 1085 7

Version disponible en français et allemand

COPYRIGHT

© 2026 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne
Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source